

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS exprimées par les participants dans les sessions plénières et les travaux de groupe

I. CONCERNANT LES TEXTES ET LES INSTITUTIONS

1. La Modification des textes relatifs aux élections

Les modifications proposées visent à assurer la transparence du processus, la sincérité du scrutin et l'égalité de chances des candidats, et à assurer la définition de sanctions appropriées en cas d'infraction, pour éviter que celles-ci ne se légitiment en mauvaises pratiques :

- **Document de base** : Revenir sur la version initiale de la LORGER proposée par le groupe d'experts avant les modifications du comité interministériel, Exécutif, Parlement et HCC.
- **Autres textes** : Collecter et mettre en commun les textes à améliorer dans le but de coordonner les initiatives.
- **Procédé de modification** : sur la base d'une concertation nationale et, pour la continuité, avec la considération des recommandations précédentes émises par différentes instances depuis 2018 et dernièrement par les OSC et la CENI; à combiner aux résultats d'un colloque sur le Processus électoral et la légalité, notamment en matière de libertés publiques, droit public, droit électoral, esprit de la loi, et avec la participation de professeurs de droit des universités, de juges électoraux, de rédacteurs de la LORGER.
- **Indépendance de la CENI** : face au climat de méfiance qui prévaut, reconsidérer sa recomposition pour une meilleure représentativité de tous les acteurs; améliorer la performance de son système d'organisation ; assurer son indépendance administrative (vis-à-vis du Ministère de l'Intérieur) et financière (faciliter les procédures de déblocage de fonds).
- **Indépendance de la HCC** : devrait prendre ses décisions sur la base des textes et non sur la base politique ; sa composition est à revoir pour prévenir sa partialité. A moyen terme, la mise en place de la Cour électorale spéciale est souhaitée.
- **Neutralité de l'administration** : entre autres, sanctionner les abus d'affectation dans les 6 mois avant les élections.
- **Accès à l'information (transparence et redevabilité)** : sur les partis politiques
- **Identité nationale et éthique** : utiliser le drapeau national pour toutes les actions relatives aux affaires publiques, dont les campagnes électorales (au lieu des couleurs aux consonances partisans).
- **Pré-campagne** : Autoriser toute forme d'activités politiques et de précampagne pour garantir l'égalité de tous les candidats.
- **Accès aux médias** : Assurer l'égalité d'accès des candidats aux médias, autant publics que privés. Prévoir les sanctions appropriées.
- **Plafonnement des financements des campagnes** : c'est à légiférer et les normes internationales sont à prendre en considération quant aux volets susceptibles de financement et quant aux critères de sa délimitation. Le nombre d'électeurs inscrits en ferait partie. Des sanctions sont à prévoir en cas d'infraction.
- **Sources de financement transparentes** : vérification des comptes à l'extérieur, gel des comptes à l'extérieur dans le cas d'infractions (blanchiment, avoirs illicites, ...) ; rétablir les dispositions extirpées (art 74-75 originaux du projet de LORGER) sur les

origines étrangères des financements des campagnes avec les sanctions éventuelles de la CCFVP.

- **Critères de recevabilité de la candidature** : Désignation préalable du Trésorier de campagne ; Compte de campagne obligatoire ; Soumission au contrôle du CCFVP ; Nationalité unique.
- **Date des élections** : les scrutins devraient avoir lieu durant la saison sèche et les jours non ouvrables.
- **Elaboration de la liste électorale** : celle établie par le Fokontany avec affichage public devrait suffire. La photo d'identité de chaque électeur inscrit y est apposée.
- **Audit du logiciel de gestion de la liste électorale** : exigé.
- **Audit de la liste électorale définitive (après le mois de mai)** : par un comité indépendant constitué par la plateforme d'observateurs. La version électronique de cette liste définitive sera disponible pour les candidats.
- **Contentieux électoraux** : rallonger les délais de recours ; la disponibilité des matériels informatiques solaires pour le suivi au niveau des communes est indispensable.

2. Des Mesures assorties de sanctions pour garantir l'application des textes électoraux :

- **Appliquer les recommandations convenues**
- **Calendrier électoral** : Proposer une date pour les élections communales. Choisir des dates en saison sèche et en jours non ouvrables. Accélérer l'adoption du Décret d'application sur le calendrier électoral d'ici fin Mars (présidentielles et communales).
- **Budget** : Prévoir dans la LFR le budget suffisant pour la réalisation des élections
- **ANRCM** : mettre en place et rendre fonctionnel.
- **Indépendance de la CENI** : mieux préciser les modalités d'élection des représentants des OSC à la CENI.
- **Pouvoir d'interpellation de la CENI** : appliquer.
- **Neutralité de l'administration** : appliquer la jurisprudence de la CES.
- **Respect du principe de souveraineté nationale** et de non-ingérence des puissances étrangères dans les affaires intérieures.
- **Autorisation de manifestations publiques** : Harmoniser les textes face à la contradiction entre la prérogative de l'octroi d'autorisation de manifestation politique qui relève de la Préfecture et celle de l'octroi d'autorisation de campagne électorale qui relève de la CENI.
- **Transparence des financements des pré-campagnes et campagnes** : sous peine de disqualification du candidat.
- **Accès au bouquet Canalsat** : obligation de vendre par les médias privés.
- **Vote vénal (achat de voix)** : sanctionner sévèrement.
- **Subventions des Partis politiques** : appliquer la loi 2011-012 sur les Partis politiques.
- **Censure ou auto-censure des actualités** : sanctionner.
- **Contentieux électoraux** : application effective des pouvoirs dévolus à la CENI en matière de poursuite des infractions ; transparence de la justice en matière de procédures ; uniformisation des jurisprudences de chaque juge électoral (de la HCC ou du Conseil d'Etat) en matière de traitement de contentieux.

3. L'Information – Sensibilisation – Formation des acteurs concernés

- Elaborer et publier un recueil des arrêts de chaque juge électoral (jurisprudences électorales issues de la HCC et du Conseil d'Etat).
- Prodiguer des formations en droit et contentieux électoraux
- Rééditer le guide de contentieux électoral

II. CONCERNANT LA COUVERTURE DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES PAR LES OBSERVATEURS

4. Les Zones à couvrir / Cartographie :

- **Définir le niveau crédible de couverture** de l'observation des élections par les OSC,
 - couvrir la totalité des Bureaux de vote autant que possible afin de mieux gérer les contestations, soit : 23 régions, 119 districts, 1579 communes, 17 485 fokontany, 20.000 bureaux de vote
 - sinon définir la méthodologie d'échantillonnage
 - exemple de KMF-CNOE : considérer les propositions émanant de la base
- **Prioriser les zones enclavées**
 - à maîtriser par les OSC grâce à un appui logistique approprié
- **Effectuer des analyses des risques**
 - des analyses sociologiques et pragmatiques
- **Recouper les données obtenues** auprès de la CENI par les OSC ayant reçu l'agrément
 - voir les zones à problèmes
- **Échanger les données** entre OSC, et avec les partis politiques éventuellement
 - surtout concernant les données faisant l'objet de contentieux électoraux
- **Organiser au mieux les délégués des partis politiques** dans la collecte des données:
 - Identifier la cartographie des délégués : voir les zones à risques
 - Veiller à la fiabilité des délégués

5. L'Observation du processus électoral

- **Considérer deux niveaux d'observation :**
 - Bassin électeur (50% votants)
 - Analyse de risques de fraudes électorales : critères d'éloignement, leader politique douteux, risques de bourrage d'urnes,...
- **Considérer deux formats d'observation :**
 - Observation complète avec des fiches de collecte
 - Observation citoyenne : prendre des photos
 - CENI : Obligation de PV section pour les observateurs et les délégués de BV
- **Document de référence :**
 - Accès des OSC et des Candidats aux données CENI : liste électorale provisoire et définitive
- **Synergie d'actions entre les OSC d'observation**
 - Les entités se réunissent, chaque entité venant avec sa cartographie

- **Les partis politiques constituent une structure indépendante et neutre**
 - pour travailler sur les résultats d'observation et mieux gérer les contestations
- **Le monitoring** des médias et des réseaux sociaux

6. Les Ressources pour l'observation

Considérer les ressources matérielles, financières, humaines.

- **Digitalisation** : Sur la base de l'expérience de 2018 : la dotation de **tablettes** a donné des résultats probants, **pour le jour J**,
 - doter les OSC de **caméra** logiciel SVISE batterie solaire /autonomie 48h, dont la budgétisation est :
 - 2.000.000Ar/caméra avec équipement solaire
 - Pour 20.000BV : 20.000.000 Ar
 - sur demande auprès des bailleurs : 8 743 169 euros à inscrire dans le budget LFR, dans les matériels de vote à octroyer par la CENI
 - contribution des compagnies de **téléphonie mobile** au processus électoral ;
 - dotation d'**ordinateurs** à toutes les communes pour une meilleure transparence des élections ;
 - Digitalisation des débats par **visioconférence** pour élargir la participation ; Utilisation des réseaux sociaux pour la couverture de l'observation
- **Jeunes et femmes** :
 - pour leur mobilisation sur les 23 régions, des renforcements de capacités sont à organiser
- **Elite locale** (enseignements et médecins)
 - constitue également des ressources mobilisables
- **Réseautage**
 - Partage d'expériences et d'outils méthodologiques entre OSC en matière d'observation électorale
 - Collaboration entre OSC et Partis politiques dans l'éducation politique pour la participation citoyenne à la vie publique
 - Engagement des partis politiques (Parlement, Gouvernement, Justice) dans le soutien des propositions d'amélioration émises par la société civile
- **Observateurs internationaux** :
 - élargir leur couverture aux zones enclavées
- **Financements** : attention à la dépendance aux financements extérieurs,
 - plus d'engagement, culture de volontariat

7. Le Traitement des données observées

- **Résultats instantanés** :
 - traiter les envois des résultats
 - recouper les informations multi sources à travers un centre opérationnel entre OSC et Partis politiques

- collecter les preuves pour des contentieux électoraux ou des contestations démocratiques par les Partis politiques en-dehors des aspects judiciaires.
- **Réseautage des données :**
 - éventuellement élaborer une fiche d'observation commune pour les OSC à travers des séances de mise en commun
 - assurer la remontée de données en temps réel
 - honorer l'obligation de rapport pour les observateurs

8. La Sortie des résultats d'observaton

- Restitution périodique des résultats d'observation auprès du grand public, avec médiatisation, dans un objectif de fournir un outil fiable pour les autres acteurs :
 - Exemple de l'observatoire Safidy : 2 déclarations par l'Observatoire Safidy, 9h (ouverture BV), 16h (déroulement élection matinée), déclaration après 3 jours du jour de scrutin, 10 jours après déclaration complète
 - La veille médiatique par les OSC nécessite le renforcement des moyens
- Sortie de résultat-tendance
- Suite des observations des OSC : suite juridictionnelle (électorale, pénale)

III. CONCERNANT LA PARTICIPATION CITOYENNE

9. Les Règles du jeu

- **Ouverture** des autorités étatiques et du parti au pouvoir au dialogue
 - **Concertation** des acteurs dans le cadre d'un dialogue inclusif et participatif (avec toutes les parties prenantes), notamment
 - pour le diagnostic des lacunes,
 - pour la proposition d'alternatives réalistes en vue de la refonte et l'application des textes (la sincérité du scrutin étant la raison d'être de la loi électorale)
- **Ethique et intégrité** : adhésion volontaire des acteurs à la charte d'éthique et d'intégrité proposée par les OSC jusqu'à la mise en vigueur d'une loi sur l'éthique :
 - le secteur privé est fortement sollicité à adhérer à cette charte
- **Ethique et équité** : indécence dans l'utilisation des fonds de campagne face à la pauvreté et au chômage des populations
 - majoritairement constituées de jeunes
- **Egalité de traitement** par rapport aux libertés publiques
 - Libertés d'expression, de réunion, de manifestation
- **Elite locale** (enseignements et médecins) :
 - ne pas instrumentaliser les fonctionnaires et les agents de l'Etat
 - qui ont tout de même leur liberté d'opinion
- **Réseautage** et renforcement du rôle de groupe de pression des OSC

10. L'électeur

- **Liste électorale :**
 - apporter une attention particulière pour ne pas exclure des électeurs : PSH, jeunes étudiants, nouveaux majeurs, femmes
 - renforcer leur mobilisation à l'inscription
 - encourager le rôle des Fokontany dans l'identification et l'inscription
- **Accès à l'information :**
 - Publication des statistiques des électeurs par catégorie avant ou après l'élection
 - Facilitation de l'accès aux données statistiques relatives aux élections
 - Accélérer l'adoption et la promulgation de la loi sur l'accès à l'information
- **CIN :**
 - augmenter la capacité d'impression par rapport aux besoins ;
 - assurer l'intégrité et la transparence qui dépendent cependant de la crédibilité du registre d'état-civil
 - considérer comme seule preuve d'identité lors du scrutin
- **Accès aux bureaux de vote**
 - Choisir des dates en saison sèche et en jours non ouvrables pour encourager la forte participation
- **Participation au vote :**
 - éduquer face au désintérêt par rapport à la vie politique et nationale
 - Utiliser les réseaux sociaux pour la couverture de l'éducation
 - former une pépinière de citoyens engagés dans la vie publique
 - augmenter le taux de participation jusqu'à un standard minimum de 50% pour éviter le manque de légitimité
 - renforcer les capacités de discernement de l'électeur par rapport au vote

11. La candidature

- **Assurer l'égalité de chances :**
 - Le niveau d'instruction n'est pas exclusif.
- **Requérir de l'engagement :**
 - Le candidat devrait avoir le minimum de connaissances et de compréhension des réalités sociopolitiques, culturelles, économiques, sociologiques... de la nation ou de chaque région.
- **Ethique, intégrité, équité :**
 - Dénoncer les mauvais joueurs

12. Les Sondages

- Ce sont des pratiques très usitées dans les pays développés
- Ils pourraient s'avérer être un moyen efficace pour engager un peu plus l'électeur

13. Suivi des Recommandations

- par les OSC
- par les Partis politiques